

C O N S E I L M U N I C I P A L

Séance n° 41 du 4 Juillet 2006

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation
29 Juin 2006

Date d'affichage
29 Juin 2006

**Nombre de conseillers
en exercice : 29**

Présents : 16 jusqu'à la question n°9
15 à partir de la question n°10
14 à partir de la question n°12
13 à partir de la question n°18
Votants : 25 jusqu'à la question n°9
23 à partir de la question n°10
22 à partir de la question n°18

L'an deux mil six, le quatre juillet à quatorze heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, et la circulaire du 5 mars 1982 du ministre de l'intérieur et de la décentralisation – titre I, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de **Madame Monique HERVE, Maire**.

A l'ouverture de la séance à 14h00, **Madame le Maire** a rendu compte à l'Assemblée qu'en application des Articles L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et 3.2. du Règlement Intérieur du Conseil Municipal, faute de quorum le 28 Juin 2006, le Conseil Municipal a levé la séance. Les questions inscrites à l'ordre du jour n'ayant pu être débattues, une nouvelle convocation est intervenue pour ce jour. Elle a indiqué que le Conseil Municipal pouvait de ce fait délibérer valablement sans condition de quorum.

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme Monique HERVE, Mme Bénédicte DEREN, M. Régis GENET, M. Jean-Louis FONSAGRIVES jusqu'à la question n°17, M. Patrice PAQUOT, M. Alain LAHAYE, M. Gilles PAIGNON, M. Christian BOUSQUET, Mme Françoise GOUJARD jusqu'à la question n°9, M. Philippe DELAUNAY, Mme Elvira JAOUEN, Mme Monique LEUREGANS jusqu'à la question n°11, M. Christophe LHARDY, Mme Andrée LANOE, M. Michel POGNOT, M. Antoine VAN DAELE.

Etaient excusés représentés à l'ouverture de la séance :

M. Christian TAXIL	donne pouvoir à Mme Bénédicte DEREN
Mme Joëlle BIBAS	donne pouvoir à Mme Monique HERVE
Mme Corinne LE DAULT-GERAT	donne pouvoir à Mme Noëlle LANOE
M. Jean-Louis DUPONT	donne pouvoir à M. Antoine VANDAELE
Mme Claudine MASSIN	donne pouvoir à Mme François GOUJARD
Mme Anne MARET	donne pouvoir à M. Alain LAHAYE
M. Jean-Baptiste TOURAINE	donne pouvoir à M. Christian BOUSQUET
M. Didier DAGUE	donne pouvoir à M. Christophe LHARDY
M. Xavier COSTIL	donne pouvoir à M. Elvira JAOUEN
Mme Monique LEUREGANS	donne pouvoir à M. Patrice PAQUOT à partir de la question n°12

Etaient absents :

M. Jean-Louis FONSAGRIVES à partir de la question n°18
Mme Annie-France LERPERLIER
Mme Sylvie MANSARD
Monsieur Michel MADER
Mme Françoise GOUJARD à partir de la question n°10
M. Pascal HOUÉIX

Secrétaire de Séance : M. Philippe DELAUNAY, est élu à l'Unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du Conseil municipal.

Approbation des procès verbaux du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2005 et 1^{er} février 2006

Le Conseil municipal approuve à la Majorité, par 19 voix POUR, 3 voix CONTRE (MM. Didier DAGUE, Elvira JAOUEN et Xavier COSTIL et 3 Abstentions (MM. Gilles PAIGNON, Philippe DELAUNAY, Christophe LHARDY) les procès-verbaux du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2005 et du 1^{er} février 2006.

01 - Démission d'un Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal a pris acte de la démission de Madame Corinne LE DAULT-GERAT en tant que 7^{ème} Adjoint au Maire et de son souhait de rester membre du Conseil Municipal.

02 - Election d'un Adjoint au Maire

Se porte candidat à l'élection du 7^{ème} Adjoint au Maire : Monsieur Antoine VAN DAELE.

Ne participent pas à l'élection : MM. Gilles PAIGNON, Philippe DELAUNAY, Didier DAGUE, Elvira JAOUEN, Xavier COSTIL et Christophe LHARDY.

Chaque conseiller municipal participant au vote a déposé fermé, son bulletin de vote dans une corbeille qui lui était présentée par une personne neutre, qui l'a ensuite remise au Président de séance.

LE DEPOUILLEMENT DU VOTE A DONNE LES RESULTATS SUIVANTS :

Nombre de votants.....	19
Majorité absolue.....	10
Nombre de bulletins	19
Nombres du bulletins blancs ou nuls	2
Nombre de suffrages exprimés.....	17

M. Antoine VAN DAELE a obtenu la majorité absolue au premier tour, a été proclamé 7^{ème} Adjoint au Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

03 - Donner Acte de l'ordre du Tableau du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal donne acte à Madame le Maire de sa communication de l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

04 - Indemnités de fonction des élus

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE par 19 Voix POUR et 6 Non participations (MM. Gilles PAIGNON, Philippe DELAUNAY, Elvira JAOUEN, Didier DAGUE, Xavier COSTIL, Christophe LHARDY),

VALIDE la répartition des indemnités des élus comme suit, à compter du 4 Juillet 2006 :

	<i>Base</i>	Taux	Brut mensuel
<i>Maire</i>	3 604.98 ¤	55 %	1 982.73 ¤
7 Adjoint	3 604.98 ¤	22 %	793.09 ¤
1 Adjoint	3 604.98 ¤	16 %	576.80 ¤
1 Conseiller municipal délégué	3 604.98 ¤	6 %	216.30 ¤

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal au chapitre 065 – article 6531.

05 – Attribution de logements à la Police Municipale

Le Conseil Municipal, à la Majorité, par 19 voix POUR, 3 CONTRE (MM. Didier DAGUE, Elvira JAOUEN, Xavier COSTIL), et 3 Abstentions (MM. Gilles PAIGNON, Philippe DELAUNAY et Christophe LHARDY),

S'est prononcé favorablement :

- sur l'attribution d'un logement communal aux agents de la police municipale, selon les conditions citées dans le paragraphe 5 de la présente note, et ce au 1^{er} septembre 2006 au plus tard.
- sur l'établissement d'un arrêté municipal précisant les conditions d'attribution d'un logement communal aux agents de la police municipale,
- sur le montant du loyer de 150 ¤ auxquels viendront s'ajouter les charges (eau, électricité, gaz et impôts locaux),
- sur l'inscription des crédits de recettes relevant de la redevance des charges locatives aux budgets de la Commune : fluides et impôts locaux.

06 – Renouvellement de la convention de coordination entre la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 23 voix POUR et 2 Abstentions (MM. Gilles PAIGNON et Philippe DELAUNAY),

- S'est prononcé favorablement sur le renouvellement de la convention de coordination entre la police municipale et la gendarmerie nationale,
- A autorisé le Maire à signer la convention.

07 – Règlements intérieurs des structures municipales

Le Conseil Municipal, à la Majorité, par 19 voix POUR, 3 CONTRE (MM. Didier DAGUE, Elvira JAOUEN et Xavier COSTIL) et 3 Abstentions (MM. Gilles PAIGNON, Philippe DELAUNAY, Christophe LHARDY),

A validé les règlements intérieurs des structures municipales (Complexe sportif, Maison Maresquet, Foyer rural et groupes scolaires).

08- Modification du Tableau des Effectifs Budgétaires n°16

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, a approuvé les modifications telles que présentées ci-dessous au Tableau des Effectifs Budgétaires n°16.

Grade - Catégorie	Effectif budgétaire actuel	Création	Suppression	Effectif budgétaire modifié
<u>Secteur administratif</u>				
Attaché principal de 2 ^{ème} classe – Cat. A	0	1		1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe – Cat. C	0	2		2
<u>Secteur technique</u>				
Agent de maîtrise – Cat. C	1	1		2
<u>Secteur médico-social</u>				
Auxiliaire de puériculture chef Cat. C	1	1		2
Auxiliaire de puériculture principale – Cat. C	1	1		2
<u>Secteur animation</u>				
Adjoint d'animation qualifié – Cat C	0	1		1

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du Budget communal.

09- Création de postes pour besoins saisonnier durant la période estivale, sans modification du T.E.B n°16

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 22 voix POUR et 3 abstentions (MM. Didier DAGUE, Elvira JAOUEN, Xavier COSTIL)

A approuvé les créations de postes présentées ci-après :

Secteur administratif

2 postes d'agent administratif qualifié

Secteur technique

9 postes d'agent des services techniques

Secteur animation

14 postes d'agent d'animation qualifié

Ces créations de postes seront effectives du **1^{er} juillet 2006 au 15 septembre 2006** et prendront fin de plein droit au **15 septembre 2006**.

Secteur animation

1 poste d'animateur – catégorie B.

Cette création de poste sera effective du **1^{er} au 31 juillet 2006**, et prendra fin de plein droit au **31 juillet 2006**.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du Budget communal.

10- Compte de gestion 2005

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 20 voix POUR et 5 Abstentions (MM. Gilles PAIGNON, Philippe DELAUNAY, Didier DAGUE, Elvira JAOUEN, Xavier COSTIL),

1. a approuvé le Compte de Gestion 2005 du budget communal établi par le Percepteur de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise, conforme aux écritures du compte administratif 2005 de la commune
2. a admis les résultats des différentes sections afin de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2004)	Part affectée à L'Investissement	Résultat de l'exercice 2005	Résultat de clôture 2005
INVESTISSEMENT	- 245 573,91 €		- 15 294,77 €	- 260 868,68 €
FONCTIONNEMENT	1 536 102,67 €	852 882,48 €	498 106,05 €	1 181 326,24 €
TOTAL	1 290 528,76 €	852 882,48 €	482 811,28 €	920 457,56 €

3. a reconnu que le Compte de Gestion dressé pour l'année 2005 par le Percepteur de la Communauté d'Agglomération, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
4. a autorisé le Maire à signer tous documents administratifs relatifs à la validation du Compte de Gestion 2005 de la Commune.

11- Compte administratif 2005

Madame le Maire se retire et ne participe pas au vote et Mme Goujard quitte la séance.

Le Conseil Municipal,

1. à la Majorité, par 18 voix POUR, 5 CONTRE (MM. Gilles PAIGNON, Philippe DELAUNAY, Didier DAGUE, Elvira JAOUEN, Xavier COSTIL),

➤ a approuvé le Compte administratif 2005 comme suit :

Section	Résultat net	Résultats antérieurs	Résultats cumulés	Résultat global de clôture 2005
Fonctionnement	498 106,05 €	1 536 102,67 €	2 034 208,72 €	
Investissement	- 222 375,41 €	- 245 573,91 €	- 467 949,32 €	
Total	275 730,64 €	1 290 528,76 €	1 566 259,40 €	1 566 259,40 €

2. à l'unanimité par 18 voix POUR et 5 abstentions (MM. Gilles PAIGNON, Philippe DELAUNAY, Didier DAGUE, Elvira JAOUEN, Xavier COSTIL),

- a admis que le résultat cumulé de la section de fonctionnement sera affecté après le vote du compte administratif 2005 au recouvrement en premier lieu du besoin de financement de la section d'investissement, soit une somme de 222 375,41 €.
- a accepté que l'affectation du solde budgétaire de 1 566 259,40 € sera librement décidée dans le cadre du budget supplémentaire 2005,
- a autorisé le Maire a signer tous documents financiers relatifs à la validation du Compte Administratif 2005 de la Commune.

12- Subvention à l'Association Sportive de Courdimanche

Mme LEUREGANS quitte la séance et donne pouvoir à M. Patrice PAQUOT.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 24 voix POUR

S'est prononcé favorablement sur le versement d'une subvention de 16 000 € à l'Association Sportive de Courdimanche.

13- Subvention au Comité des Fêtes de la Louvière

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 24 voix POUR

S'est prononcé favorablement sur le versement d'une subvention de 400 € au Comité des Fêtes de la Louvière.

14- Subvention exceptionnelle au Tennis Club de Courdimanche

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 24 voix POUR

S'est prononcé favorablement sur le versement d'une subvention de 237 € au Tennis Club de Courdimanche.

15- Information sur le dossier « Extension du Gymnase Sainte-Appoline »

16- Information sur le dossier « Centre Culturel »

17- Information sur le dossier « Maison médicalisée »

Une présentation de ces projets a été faite au Conseil Municipal.

18 – Acquisition d'une parcelle rue de Saillancourt

Monsieur Jean-Louis FONSAGRIVES quitte la séance.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 23 voix POUR,

A autorisé le Maire à faire une proposition d'achat du terrain au propriétaire et une proposition d'indemnité d'éviction agricole à l'exploitant sur la base de 1 400 €.

19 – Avenant n°5 au Contrat Temps Libre

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 23 voix POUR,

A autorisé le Maire à signer l'avenant n°5 au Contrat Temps Libre.

19 – Dispositif « Envie d'Agir »

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 23 voix POUR,

- S'est prononcé favorablement sur l'intérêt de se conventionner au dispositif « Envie d'agir »
- A autorisé le Maire à signer la convention de labellisation d'un point d'appui local « Envie d'agir » désignant ainsi en tant que tel l'Antenne Jeunes et les structures associées de la commune,
- S'est prononcé favorablement sur le fait d'aider les projets non reçus dans le dispositif « Envie d'agir » mais en parfaite cohérence avec le dispositif municipal de soutien à la réussite dans le cadre de la « soirée de la réussite ».

19 – Etude de Plans de Déplacement d'Etablissements scolaires (PDES)

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 23 voix POUR,

S'est prononcé favorablement sur la faisabilité d'une étude de plans de déplacement d'établissements scolaires.

16 – Donner Acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT

Le Conseil municipal a pris acte des décisions du Maire, prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales [n° 2006-23 à 2006-48].

17 – Questions diverses

18 - Questions orales

Questions émises par le Groupe des élus Socialistes et Républicains :

« Quelles sont les mesures prises afin de sécuriser la rue Jacques Lambert ? »

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une route départementale (RD38) dont la maîtrise d'ouvrage incombe au Conseil Général. Plusieurs demandes ont été effectuées auprès du Conseil Général et aucune réponse n'est parvenue à ce jour.

« Quelles sont les mesures prises concernant les enfants inscrits en liste d'attente au centre de loisirs pour les mois de juillet et d'août ? »

Madame le Maire dit que les effectifs sont complets. Elle indique que les inscriptions qui sont en liste d'attente correspondent à des demandes qui sont parvenues trop tard. Elle précise qu'il n'est pas possible d'accueillir plus d'enfants que le nombre autorisé par la DDJS par mesure de sécurité.

« Quelles est la nouvelle répartition des adjoints suite au changement intervenu dans le secteur de la vie associative ? »

Madame le Maire répond qu'elle a été amenée à revoir la délégation de certains adjoints, à savoir :

- Monsieur Jean-Louis FONSAGRIVES, 4^{ème} Adjoint délégué au développement économique
- Madame Joëlle BIBAS, 5^{ème} Adjoint délégué aux manifestations culturelles et institutionnelles, et à la communication
- Monsieur Antoine VANDAELE, 7^{ème} Adjoint délégué au handicap, aux personnes âgées et à la sécurité
- Monsieur Alain LAHAYE, 8^{ème} Adjoint délégué à la vie associative.

19 - Informations orales

Motion pour le prolongement de la Francilienne (Bouclage de l'A104)

Madame le Maire souhaite faire un point sur l'avancée de ce dossier, au vu des résultats de la consultation publique sous forme d'enquête publique réalisée jusqu'au 19 juin 2006 qui confirme que la population est favorable :

- au soutien au prolongement de la francilienne de Méry sur Oise à Orgeval,
- à l'amélioration apportée à la circulation sur Courdimanche du fait du prolongement de la Francilienne,
- au refus du tracé violet,
- au tracé rouge qui répond au besoin d'infrastructures dans des délais convenables,
- à la proposition de motion présentée par la municipalité au Conseil Municipal du 5 avril,
- à la présentation et à l'adoption de la synthèse de la consultation publique au Conseil Municipal du 4 Juillet 2006,

Elle précise donc, que la municipalité va :

1. Demander à l'Etat et à la Région d'assurer la réalisation du projet de prolongement de la Francilienne (A104) de Méry-sur-Oise à Poissy-Orgeval),
2. Dire que l'Etat et la Région devront assurer la prise en charge de la construction et de l'exploitation de l'infrastructure (A104), évitant une participation complémentaire importante des collectivités locales, et par nature des contribuables locaux,
3. D'informer officiellement de cette décision les autorités suivantes : La Commission Nationale du Débat Public, la Préfecture, le Ministère des Transports, le Conseil Régional et enfin la Communauté d'Agglomération,
4. préciser que seuls les tracés initiaux de la V88 et l'A104, et notamment le tronçon N1 « aménagé » et enterré sur une grande partie de son tracé dans le centre d'Eragny, permettent de réaliser ces infrastructures dans un délai raisonnable,

compte tenu du fait qu'une partie des emprises foncières est d'ores et déjà réservée et que l'ensemble des documents d'urbanisme (schéma directeur, plans locaux d'urbanisme) réserve d'une façon explicite les emprises de ces voiries, depuis près de 40 ans.

5. dire que le tracé historique répond à l'intérêt public et au développement socio-économique du territoire communautaire de Cergy-Pontoise et de Courdimanche,

En conséquence, la municipalité de Courdimanche propose de se prononcer en faveur du projet n°1 (dit tracé rouge), seul tracé à répondre aux différents enjeux. Celui-ci devant être enterré sur une grande partie de son tracé et notamment dans le centre d'Eragny.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 17h50.

Monique HERVE

Maire